

Compost communal

Admis

- ✓ Epluchures, coquilles d'œufs,
- ✓ Marc de café
- ✓ Les fleurs et les déchets de jardinage (gazon)
- ✓ Coupes de haies,
- ✓ Branches et arbustes (max 20 cm de diamètre)
- ✓ Feuilles mortes

Exclus (à mettre dans les sacs à ordures taxés)

- × Restes de repas cuits
- × Litières d'animaux
- × Cendres de cheminée
- × Balayures, mégots, cartons, plastiques
- × Feuilles de ménage, couches
- × Plantes envahissantes (Rumex, Séneçon jacobée,...)
- × Matériaux inertes

Tous les sacs en plastique, vaisselle et emballages recyclables, sacs biodégradables sont interdits.

Notre type de compostage, par broyage, ne permet pas leur dégradation, de plus le risque de confusion avec les plastiques non biodégradables est important.

Les dépôts de compost sont interdits vers la halle-cantine. (fumier)

« Ne mettez pas au compost ce que vous ne voudriez pas dans votre jardin »

Quelques conseils :

- Avant de mettre des cartons à la benne, bien vérifier qu'il n'y plus de Sagex, plastiques et autres à l'intérieur.
- Biodégradable ≠ compostable. Attention au piège ! Il faut éviter les sacs dits « biodégradables » qui ne sont pas compostables car certains contiennent du plastique. Ne vous fiez donc pas aux apparences : même s'il est écrit que le sac est « 100% écologique », « recyclé » ou autre, cela ne veut rien dire. Seul le logo ci-dessous fait foi.



- Contrairement à ce que l'on entend parfois, Vadeq ne rajoute pas de verre lors de la combustion des déchets. Tous les contenants en verres sont à déposer aux emplacements indiqués.

Tous les efforts comptent en termes de tri afin de recycler et valoriser au mieux nos déchets. Pour ceci, nous vous remercions grandement pour votre implication et nous pouvons que vous encourager à continuer sur cette belle lancée !